Puiser dans les richesses des rites et usages latins

Claude Barthe[1]

Pour terminer ce colloque, je voudrais donner quelques réflexions finales qui se placeront dans une perspective plus pratique que les remarquables contributions scientifiques que nous avons écoutées. Je tiens d'ailleurs à préciser que ces réflexions ne visent nullement à instrumentaliser les contributions en question, mais qu'elles voudraient simplement ouvrir quelques pistes dans le domaine de la reconstruction liturgique nécessaire pour les années à venir. Je me place dans la perspective de l'*usus antiquior* du rite romain.

Le rite tridentin en apesanteur

Rappelons que Trente et les éditions de livres qui ont suivi le Concile ont établi une autorité romaine décisive sur la liturgie, qui a permis de mieux accorder l'ensemble de l'univers latin, déjà très romanisé, sur les livres et usages de la Chapelle papale. Ce fut très bénéfique à bien des égards à l'époque de la Réforme protestante, puis à l'époque des Lumières, sachant que subsistaient tout de même, comme pondération à ce centralisme, une foule d'usages propres, notamment dans les cathédrales : c'était une sorte de romanité à plusieurs voix.

On sait aussi, qu'après la Révolution, la disparition, puis la reconstitution des chapitres cathédraux, le phénomène centralisateur ultramontain s'est accentué. Au début du XX^{e} siècle, on est arrivé à une sorte de sommet de l'autorité tridentine en liturgie, qui a permis les réformes très substantielles de Pie X pour le bréviaire, et de Pie XII pour la Semaine Sainte. Et c'est aussi au nom de cette autorité romaine tridentine, on peut dire absolue, que Paul VI a pu abroger la liturgie tridentine.

Paradoxe, auquel a répondu un second, plus étonnant : la liturgie tridentine s'est continuée… contre l'autorité romaine. Un vaste mouvement de non-réception de la liturgie nouvelle s'est en effet développé avant même la fin de Vatican II. Sans en faire ici l'histoire, il faut rappeler le rôle important qu'y a bientôt joué Mgr Lefebvre, lequel décida en 1975 de suivre le missel de 1962 et le bréviaire de 1961, pour des raisons pratiques et de cohérence (état de la liturgie tridentine avant le Concile). C'est sur cette position que s'est ensuite fixé le cardinal Ratzinger, puis pape Benoît XVI, dans la lettre *Quattuor abhinc annos* de 1984, et les motu proprio *Ecclesia Dei* de 1988 et *Summorum Pontificum* de 2007.

[1] Conférence donnée lors du 11e colloque du CIEL à Rome, en février 2020.

Certes, ces éditions typiques de 1961-1962 n'étaient pas sans défaut, mais elles avaient l'avantage d'avoir été conçues comme des bornes utiles et même providentielles, baroud d'honneur des liturgistes de la Congrégation des Rites. Une sorte de « vulgate 1961-62 s'est ainsi établie, un état de référence commode, qui n'a pas empêché les différences en « plus » (un certain nombre de célébrants usant des rubriques antérieures à 62 et à 55) et en « moins » (ceux usant des rubriques de 65).

Le tout dans une étonnante autogestion qui fonctionne depuis 50 ans, car la Congrégation pour le Culte divin n'exerce aucune autorité de régulation sur l'*usus antiquior* (ni guère sur l'*usus recentior* !) Quant à l'ancienne Commission Ecclesia Dei, elle n'a jamais cherché à faire plus que de donner des réponses à propos de *Summorum Pontificum* et de son instruction d'application *Universæ Ecclesiæ.*

L'arrêt des pendules avant le Concile

En outre, l'article 9 de *Summorum Pontificum* et les articles 24 et 28 d'*Universæ Ecclesiæ* ont légitimé ce qu'avait posé la « rébellion » de manière informelle. Le dernier état du missel tridentin arrête le dernier état des autres livres : les éditions typiques de référence sont celles en usage avant la réforme conciliaire (bréviaire de 1961, rituel de 1952, cérémonial des évêques de 1886, pontifical de 1961 et 1962, et si le cas se posait un jour avec une reprise des chapelles papales, le cérémonial de Léon X…)

Mais cet arrêt des pendules n'est pas seulement un effet de réaction contre la liturgie aggiornamentée, si vous me permettez le néologisme. C'est aussi la reconnaissance que le phénomène de vie organique qu'a connu jadis la liturgie est devenu impossible, et cela depuis longtemps.

Une cassure culturelle est devenue manifeste depuis la Révolution entre l'Église et le monde moderne, spécialement dans le domaine de la liturgie, laquelle est par essence traditionnelle. La réponse des catholiques à cette situation s'est faite en deux directions :

- Soit en assumant et même en magnifiant l'opposition entre profane moderne et sacré comme un des moyens importants pour résister à l'esprit de la société nouvelle. Ce que l'on retrouve, au moins implicitement, dans l'œuvre de Solesmes et dans la pensée de saint Pie X.
- Soit en tentant de gommer la différence, notamment dans le style, mais aussi par des modifications rituelles de *mise à jour*.

Cette seconde direction a été empruntée, déjà dans les années 30, mais surtout après la dernière guerre, par le complexe Mouvement liturgique, en même temps que l'idée que la liturgie a toujours connu des réformes s'imposait comme une évidence. Ce qui était erroné, dans la mesure où les variations et modifications anciennes n'avaient jamais eu cette charge idéologique d'adaptation rationnelle héritée des Lumières catholiques.

Une croissance organique traditionnelle

Pour autant, cette tradition, telle que conservée aujourd'hui au milieu d'une culture qui lui est largement étrangère, mais dans laquelle elle témoigne en faveur de ce qu'on pourrait appeler une contre-culture catholique, peut parfaitement connaître une vie et une croissance organiques.

Une vie organique à replacer dans un rapport à la tradition – un rapport que je dirais *moderne* à la tradition, intelligemment moderne. Aujourd'hui, par exemple dans le domaine musical ou architectural, il n'est plus celui – qui a certes comporté des aspects très positifs – de l'imitation en forme de pastiche du XIX^{e} siècle. Nous sommes à un âge où la science historique a fait des progrès considérables en tous domaines, et où l'on est, quand on le veut, artistiquement très respectueux du passé que l'on exhume (à la différence de ce qu'a été l'archéologisme contemporain du Mouvement liturgique).

Compte tenu des progrès des sciences historico-artistiques en matière cantorale, c'est une sorte de traditionalisme éclectique qui est aujourd'hui devenu possible. Il serait ainsi excellent de faire revivre tout un trésor de pièces, d'usages et de répertoires musicaux traditionnels de cathédrales et d'abbatiales, qui a été négligé en raison de la paresse avec laquelle s'est effectuée la romanisation tridentine, où l'on n'a pas pris la peine de défendre les traditions deux fois centenaires qui auraient dû survivre.

On nous a parlé aujourd'hui des richesses du rite mozarabe et de celles du rite de Sarum. Ils peuvent avoir des opportunités d'une vie autonome, mais en outre, les célébrations romaines pourraient aussi audacieusement faire revivre telle ou telle pièce d'autres rites latins pouvant s'intégrer à elles. Ainsi, le musicien hongrois Laszlo Dobszay, mort en 2011, a œuvré avec le *Capitulum Laicorum Sancti Michaelis Archangeli* (CLSMA) à la récupération de trésors oubliés de la liturgie latine hongroise.

On doit bien sûr évoquer le travail enthousiaste de Marcel Pérès avec son ensemble Organum, et celui de bien d'autres, comme l'ensemble Gilles Binchois. Les répertoires qu'ils font revivre – les pièces de vieux romain dont nous a parlé Marcel Pérès et dont nous allons

entendre quelques exemples, les chants cisterciens du XII^e siècle ou ceux de l'Ecole de Notre-Dame du XIII^e – pourraient parfaitement être donnés dans un cadre proprement liturgique. On peut parler aussi des intéressantes reconstitutions d'une exécution du plain-chant semblable à ce qu'elle était dans les églises de France jusqu'au début du XX^e siècle[2], ou l'interprétation dans une même veine des messes en plain-chant d'Ancien Régime, telles que les messes de Du Mont, les messes de Nivers, les messes de La Feillée.

C'est aussi dans ce cadre que peut se penser, en certains lieux, la remise en valeur prudente et sans polémique de la Semaine Sainte d'avant la réforme de 51-55 (les paroisses de France sont autres que celles d'Italie et des pays anglophones, les séminaires et communautés sont divers et, en toute hypothèse, autres que les communautés paroissiales).

Il me semble que c'est au sein d'une reviviscence très traditionnelle de ce type que devra surgir un jour, quand les temps seront mûrs, la création de fêtes de nouveaux saints, et donc de messes et offices correspondants. On ne peut pas imaginer une reconstruction ecclésiale, laquelle sera pour une part importante une reconstruction liturgique, sans que soit faite une place importante à un faisceau d'initiatives traditionnellement innovatrices.

2. Je voudrais saluer ici la mémoire de l'historien majeur du plain-chant français d'Ancien Régime qu'était Xavier Bisaro, professeur de musicologie à l'Université François Rabelais de Tours, qui mettait en pratique ses recherches, tous les dimanches, à l'abbatiale Notre-Dame de la Roë, avant de brusquement décéder en 2018.